



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

année scolaire 2024 / 2025

vosre enfant est collégien

vous avez peut-être droit à

l'aide du Conseil départemental

Pour tous les collégiens bénéficiaires des bourses nationales

les 3 conditions pour en bénéficier

- ▶ vous êtes domicilié en Tarn-et-Garonne
- ▶ votre enfant est scolarisé dans une classe niveau collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) en tant qu'externe ou demi-pensionnaire
- ▶ votre enfant est bénéficiaire des bourses nationales

ou votre enfant est interne

- ▶ cette aide est élargie à tous les collégiens internes boursiers ou non boursiers, scolarisés dans un établissement public ou privé du Tarn-et-Garonne ou hors du département, dans une classe niveau collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème})

NOUVEAU

pièces justificatives obligatoires

pour le dépôt de la demande à effectuer en ligne (voir au verso)

- ▶ pour tous les élèves :
 - > justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom du responsable légal (quittance loyer ou facture électricité ou gaz ou eau)
 - > Relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN) au nom du responsable légal
- ▶ et
- ▶ pour les élèves inscrits en collèges publics ou privés ou CNED : notification d'attribution de la bourse nationale de collège 2024/2025 (du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse)
- ▶ pour les élèves inscrits en 3^{ème} prépa-métiers : notification d'attribution de la bourse nationale d'études du second degré de lycée 2024/2025 (du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse)
- ▶ pour les élèves inscrits en 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole : notification d'attribution de bourse sur critères sociaux 2024/2025 (du Ministère de l'Agriculture)
- ▶ pour les collégiens internes : joindre également un certificat de scolarité



tournez SVP ▶

pour effectuer la demande en ligne

! ouverture du service en ligne **du 7 octobre 2024 au 7 février 2025**



aller sur le site internet du Conseil départemental **tarnetgaronne.fr**
rubrique « **JEUNESSE, EDUCATION** »

> **Aide aux collégiens 2024/2025**

> descendre et cliquer sur **Espace de demande en ligne**

1 vous avez déjà créé un compte :

> « **Connectez-vous à votre espace personnel** »

en reprenant vos identifiants et mot de passe utilisés lors de la précédente demande

2 pour créer mon compte en cas de première utilisation de ce service :

> cliquer sur « **Créez-en un** »

> saisir les informations demandées

> à partir du courriel reçu dans votre boîte mail **valider votre demande**

> cliquer sur **Écran de connexion** puis identifiez-vous avec votre mot de passe

> déposer votre demande



conseils

> **déposez 1 demande pour chaque enfant**

> **avant de saisir la demande, numérisez les pièces justificatives indiquées au recto** (pdf, jpeg, doc, capture écran, photo)

> **notez bien vos identifiants et mot de passe, ils vous seront demandés à chaque connexion**

> **ne pas oublier de VALIDER pour finaliser la demande**

> **date limite de réception 7 février 2025**

l'aide du Conseil départemental

- ▶ pour les élèves boursiers échelon 1 = 50 €/an
- ▶ pour les élèves boursiers échelon 2 = 100 €/an
- ▶ pour les élèves boursiers échelon 3 = 200 €/an
- ▶ pour les élèves internes boursiers échelon 1 et 2 et les élèves non boursiers = 100 €/an
- ▶ pour les élèves internes boursiers échelon 3 = 150 €/an

vous recevrez l'aide du Conseil départemental en un versement unique avant la fin de l'année scolaire

Conseil départemental de Tarn-et-Garonne - direction des collèges

100 boulevard Hubert-Gouze - BP 783 - 82013 MONTAUBAN cedex

05 63 91 82 00 - aideauxcollegiens@tarnetgaronne.fr



le Conseil départemental **aux côtés de tous les collégiens**



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr